

Inscription à l'accueil de loisirs de juillet 2021

Madame, Monsieur,

Voici l'inscription à l'accueil de loisirs estival selon le protocole de la DDCS en date du 12 février 2021. La DDCS nous prévient qu'il est révisable.

Un accueil de loisirs fonctionnera cet été à Rubrouck du mercredi 7 juillet au vendredi 30 juillet. La direction de l'accueil de loisirs sera assurée par Marie LEMILLE.

L'accueil de loisirs est ouvert aux 4 – 14 ans nés entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2017.

Il fonctionnera l'après midi de 13h30 à 17h30, du lundi au vendredi. L'inscription se fait à la semaine. Il n'y aura pas de péricentre le matin car ce n'est matériellement pas possible au regard des conditions imposées par le protocole sanitaire.

A la lecture du protocole en vigueur :

- **tout enfant né avant le 01/01/2016 portera un masque fourni par les parents**

- les animateurs porteront un masque

- distanciation sociale et gestes barrières restent d'actualité.

Nous vous informons des **dates de séjour et de sortie** :

- Du **7 au 9 juillet**, séjour au CENH de Wormhout pour les **7-14 ans**.

- Une sortie à la journée pour les **4-14 ans** est prévue les **13 et 27 juillet**.

- Une veillée sous la tente à Rubrouck est prévue le **19 juillet** pour les **11-14 ans**, le **20 juillet** pour les **9-10 ans**, le **21 juillet** pour les **7-8 ans** et le **22 juillet** pour les **4-6 ans**.

- Une sortie vélo est prévue pour les **9-14 ans** (date à définir).

La fête du centre pourrait avoir lieu le jeudi 29 juillet.

Pour des raisons de locaux et d'organisation, l'effectif sera limité à 24 enfants par groupe.

Toute inscription doit être effectuée à la mairie qui est située au 146 contour de l'église.

Le droit d'inscription est de 8 € par enfant et doit être réglé le jour de l'inscription.

La participation financière de la famille sera réclamée fin juillet. Son montant par semaine dépend du quotient familial. Ce dernier est consultable sur le site de la CAF, uniquement par le secrétaire de mairie, sauf opposition de votre part.

Quotient	0 à 369 €	370 à 499 €	500 à 700 €	701 à 800 €	801 à 1000 €	+ de 1000 €
Tarif par semaine	4.50 €	7.50 €	9.00 €	10.30 €	11.50 €	12.50 €

Tout **repas** pris lors du séjour et de la veillée, midi ou soir, sera facturé **2,90 €**.

Une participation supplémentaire de 14€ par semaine vous sera réclamée pour un enfant non domicilié à Rubrouck, excepté si votre commune accepte de prendre en charge ce supplément.

Le règlement sera effectué en espèces, par chèques vacances ou chèque à l'ordre du Trésor Public.

Le talon d'inscription est à rendre en mairie pour le mardi 15 juin au plus tard.

Pour toute question, demande de précision, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en nos sentiments dévoués.

Kevin NEFFE, adjoint au maire

Luc EVERAERE, maire

talon à déposer en mairie, 146 contour de l'église, avec le règlement du droit d'inscription

M. Mme _____ N° Allocataire CAF _____ demeurant

N° _____ Route _____ à _____ tél : _____

Adresse mail : _____

inscrivent leur(s) enfant(s) à l'accueil de loisirs pour les périodes suivantes (à cocher) :

Nom - Prénom	né(e) le	semaine du 7 au 9	semaine du 12 au 16	semaine du 19 au 23	Semaine du 26 au 30

Rubrouck le _____ 2021

Signature